

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
Réclamations.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Comfart, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18. — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 12 fr.
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 8 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18.

BOURSE DE PARIS

Du 9 Août 1884

100 français.....	85 65	Crédit mobilier.....	728 75
100 amortissable.....	87 25	Crédit Lyonnais.....	772 50
100 nouveau.....	85 85	Mobilier espagnol.....	1507 50
100 français.....	117 97	Union générale.....	1507 50
100 0/0.....	90 50	Foncière lyonnaise.....	295 50
100 0/0.....	90 50	Autrichiens.....	295 50
100 0/0.....	17 37	Lombards.....	295 50
100 0/0.....	17 37	Sarragosse.....	295 50
100 0/0.....	17 37	Nord-Espagne.....	295 50
100 0/0.....	17 37	Transatlantique.....	295 50
100 0/0.....	17 37	Suez.....	295 50
100 0/0.....	17 37	Consolidés à Londres.....	100 9 1/2
100 0/0.....	17 37	Panama.....	100 9 1/2

SIMPLE OBSERVATION A UN CONSTITUANT

M. Lucien Jantet a cédé hier matin la première colonne du *Lyon-Républicain* à M. Jules Roche.

Depuis l'époque où le *Lyon-Républicain* faisait énergiquement campagne contre Blanqui, et M. Jules Roche si bruyamment pour le même Blanqui, il a passé de l'eau sous les ponts.

Tel fut le scandale que le journal et le journaliste furent obligés de divorcer. Les voilà de nouveau réunis. Lequel s'est amendé? Le journal s'est-il fait blanquiste ou le journaliste ne l'est-il plus?

Tant il y a, M. Jules Roche, candidat de tant d'électeurs dans tant de circonscriptions, avait besoin de parler au peuple. Qui saurait ce que pense M. Jules Roche s'il ne parlait pas? Il a donc parlé.

Il a dit que le projet de révision formulé par M. Gambetta en son discours aux Tourangeaux était illusoire et matériellement impraticable.

Illusoire en ce sens que le Sénat pourrait, malgré toutes les réformes proposées, opposer son veto aux lois émanant de la Chambre. Il est vrai que la Chambre pourrait faire la même malice au Sénat.

Impraticable en ce sens, dit M. Jules Roche, que cette prétendue réforme repose sur l'attribution d'un nombre de députés proportionnel à la population et toujours nommés par les conseils municipaux.

Le malheur est, outre que ce français est d'une vénérable lourdeur, que M. Gambetta n'a rien dit de pareil.

M. Gambetta s'est exprimé en ces termes : « Aujourd'hui l'opinion est saisie de la question de changer le mode de recrutement du Sénat par l'égalité proportionnelle des communes — et surtout de limiter et de changer ses attributions. »

Peut-être M. Gambetta pensait-il atteindre cette proportionnalité en faisant élire les sénateurs par tous les conseillers municipaux.

Il ne l'a pas dit, toutefois; ne le lui faisons pas dire. Mais il a moins encore préconisé le système, que M. Jules Roche lui attribue, de faire nommer par les conseils municipaux un nombre de députés proportionnel à la population.

En passant, signalons à M. Jules Roche une erreur qu'il commet touchant l'ancienne pratique du suffrage universel à deux degrés.

Il écrit « qu'on faisait nommer par les électeurs primaires autant d'électeurs délégués qu'il y avait de fois cent électeurs primaires. »

Les électeurs, — sans épithète, — étaient nommés par les citoyens actifs à raison d'un électeur pour cent citoyens actifs.

Ainsi le nombre des électeurs était proportionnel non pas au chiffre de la population, mais bien au nombre des citoyens actifs.

Un futur législateur, peut-être constituant, doit savoir exactement ces choses.

M. Jules Roche prêtant à M. Gambetta la folle idée, qui n'a germé que dans sa tête, de faire nommer par le conseil municipal de Lyon une liste de 3,428 députés sénatoriaux, triomphe trop à son aise de cette jolie chimère.

Nous voulons bien croire qu'il est plus sérieux dans ses compilations ordinaires que nous lisons, sans trop les approfondir, dans le *Lyon-Républicain*.

L. BARTHENS.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

DISCOURS DE M. JULES FERRY

Paris, 9 août.

M. Jules Ferry, président du conseil, a prononcé hier à Raon-l'Étape, un discours important dont voici le résumé :

M. Jules Ferry, après avoir fait l'éloge des habitants qui ont combattu les ennemis du dehors et du dedans et énuméré les difficultés vaincues par la République, ajoute qu'il a dit et répété que les élections prochaines seraient modérées.

« La concorde doit rester l'unique Evangile des républicains. Les républicains qui combattent la concorde ne peuvent nous offrir qu'un programme qui rentre dans la région des utopies. »

« Les collectivistes socialistes et les monarchistes

qui ne pourraient rien faire de pratique ont été appelés très justement, un groupe sans portée. »

« Eux écartés, nous ne trouvons plus que des nuances dans le parti républicain, celles formées par les pressés et les patients. »

« Mais, entre eux, il n'existe pas de fossé infranchissable; tous les républicains sont progressistes. »

Il en donne pour preuve les mesures prises contre les diverses congrégations, et ajoute que ce n'était certes pas se maintenir dans le *statu quo*, que d'agir comme on l'a fait.

« Jamais, dit-il, aucun ministre n'avait voulu prendre une responsabilité pareille à celle que nous avons prise, en présence surtout d'un Sénat hostile. »

« Nous avons le droit de dire aux intransigeants : En eussiez-vous fait autant. »

« Il ne suffit pas, dira-t-on de débayer, il faut fonder. Nous avons fondé l'éducation nationale sur les bases de la gratuité, de la laïcité et de l'obligation. »

M. Jules Ferry, exposant ensuite le système qui permet aux élèves des écoles primaires de passer à une école primaire supérieure ajoute :

« Voilà une part des choses accomplies dans la dernière législature; on ne peut pas dire, sans criante injustice que les tuteurs ont démerité. »

Il termine ainsi :

« Pigeons-nous en face de cette Chambre qui a été, dans un moment glorieux, la Chambre des 363. »

« Le pays a mieux à faire que de séparer les hommes pour les grouper ensuite en fractions hostiles. Il est une chose meilleure que la gauche et l'union républicaine, c'est l'union des républicains. »

Plusieurs salves d'applaudissements ont salué la fin du discours du président du conseil.

Nouvelles Electorales

Paris, 9 août.

Les candidatures à Paris

Voici quelles sont jusqu'à présent les candidatures connues à Paris :

1^{er} arrondissement. — Républicains, MM. Tirard, ministre, député sortant; gauche républicaine, Forres, conseiller municipal, radical.

2nd arrondissement. — Républicain, MM. Brelay, député sortant; Bazin, collectiviste, ouvrier.

3rd arrondissement. — Républicains, MM. Spuller, député sortant; Darlot, conseiller municipal, radical; Fournière, socialiste, ouvrier.

4th arrondissement. — Républicain, M. Barodet, député sortant.

5th arrondissement. — (1^{re} circonscription). — Républicain, M. Louis Blanc, député sortant.

(2^e circonscription). — Républicains, M. de Lannesson, conseiller municipal, et M. Collin, conseiller municipal.

6th arrondissement. — Républicain, M. Hérisson, député sortant; contre M. le comte de Rougé, légitimiste.

7th arrondissement. — Républicain, MM. le docteur Frébault, député sortant; Edouard Dupont, radical; contre M. Denis Cochin, conseiller municipal, réactionnaire.

8th arrondissement. — Républicain, M. Armand Hayem; contre M. Godelle, réactionnaire, député sortant.

9th arrondissement. — (1^{re} circonscription). —

Républicain, M. Anatole de La Forge, député sortant.

(2^e circonscription). — Républicains, MM. Ranc, (Union républicaine); Paul Dubois, conseiller municipal, radical; de Kératry; contre M. Nicoulaud, monarchiste.

10th arrondissement. — 1^{re} circonscription. — Républicain : M. Henri Brisson, député sortant.

2^e circonscription. — Républicains, MM. Henri Brisson; Camille Pelletan; Goulé; Martinet; Stomp.

11th arrondissement. — 1^{re} circonscription. — Républicains, MM. Floquet, député sortant; Labruquière, collectiviste-socialiste; Rogeard, socialiste-républicain.

2^e circonscription. — Républicains, MM. Loc-kroy, radical; Allemane, socialiste; Mathé, conseiller municipal.

12th arrondissement. — Républicains, MM. Grep-po, député sortant; Harry, socialiste.

13th arrondissement. — Républicains, MM. Cantagrel, député sortant; Alcide Hamelin; G. Martin, conseiller municipal, socialiste; Quenot, socialiste.

14th arrondissement. — Républicain, MM. Germain, Casse, député sortant; Manier, conseiller municipal.

15th arrondissement. — Républicains, MM. Farcy, député sortant; F. Cournot, socialiste.

16th arrondissement. — Républicain, M. le docteur Marmottan, député sortant, contre M. Calla, monarchiste.

17th arrondissement. — (1^{re} circonscription). — Républicains, MM. Pascal Duprat, député sortant; de Heredia, conseiller municipal.

(2^e circonscription). — Républicains, MM. Pascal Duprat; colonel Martin, conseiller municipal; H. Maret; E. Richard; Lyonnais; Monestier, socialiste.

18th arrondissement. — (1^{re} circonscription). — Républicain, M. Clémenceau, député sortant.

(2^e circonscription). — Républicains, M. Clémenceau; M. Vauthier, conseiller municipal.

19th arrondissement. — Républicains, MM. Allain-Targé, député sortant; Cattiaux, conseiller municipal.

20th arrondissement. — Républicains, MM. Gambetta, député sortant; Sigismond Lacroix, conseiller municipal, radical; Tony Révillon, conseiller municipal; Paillard, socialiste.

Le président de la Chambre

Paris dit que plusieurs journaux ont publié des notes fort inexactes sur les projets de M. Gambetta, et ajoute :

« Il n'est nullement question pour lui de faire une tournée électorale en province. »

« Il a reçu un grand nombre d'invitation et les a déclinées, parce qu'il ne peut répondre à toutes. »

« On a dit qu'après avoir prononcé son discours à Belleville, M. Gambetta se rendrait à Marseille. »

« Le président de la Chambre n'a jamais pensé aller dans cette ville. »

« S'il se décidait à sortir de Paris, avant les élections, ce serait plutôt à Lyon qu'il irait. »

— Le même journal dont on connaît les secrètes attaches avec le Palais-Bourbon publie un article très violent contre Jules Ferry qu'il représente comme l'ennemi de toutes les libertés et le partisan du *statu quo*.

Il attaque incidemment M. Barthélemy-Saint-Hilaire, « ce philosophe qui s'est donné pour tâche, d'abaisser la France aux genoux de l'Allemagne et de renoncer, en notre nom, à toute amertume géante. »

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 25

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Il est un refuge où ils ne sauraient m'atteindre... — Madame!... suppliait le docteur, madame la comtesse...

Il suppliait en vain. Elle était hors d'état de l'écouter ou même de l'entendre.

Elle continuait avec une violence croissante, s'exaltant au souvenir des souffrances endurées : — Pensez-ils donc, les misérables, que je crains la mort? Ah! il y a des années que je demande comme une grâce, à Dieu qui me châtie, le calme, le néant de la tombe. Cela vous surprend, n'est-ce pas, de m'entendre parler ainsi, moi qui ai été la belle, l'adorée Diane de Sauvagebourg, comtesse de Mussidan. Voilà comme le monde juge...

Au temps de mes plus belles fêtes, quand mon bonheur faisait envie, j'avais épuisé toutes les tortures d'ici-bas, et sué toutes les agonies de la passion. Et depuis...

Maintenant, mes meilleurs amis, examinant et jugeant ma conduite, se demandent si je ne suis pas folle!... Que ne le suis-je, en effet!

Ils ne se doutent pas, ceux qui s'étonnent de mes

inquiétudes fiévreuses, de mes agitations, de mes jours emplis de tumulte; ils ne comprennent pas que je suis le fantôme du passé qui me poursuit partout.

Ils ne peuvent deviner que la solitude m'épouvante, que je me suis moi-même, que je cherche l'oubli. Malheureuse!... je devais, pourtant le savoir, tout le fracas de l'univers n'étouffera jamais le murmure de la conscience.

Elle parlait en femme dont le sacrifice est fait, qui n'a plus rien à ménager, ni à redouter.

Sa voix vibrante emplissait l'immense salon. Et le docteur blémissait, lui qui entendait à côté, dans le vestibule, les allées et les venues des valets que l'heure du repas mettaient en mouvement.

— Comment ai-je pu vivre ainsi, disait la comtesse. C'est que toujours, dans les brumes de l'avenir lointain, tremblait la chétive lueur de l'espérance. Et on va vers cette lumière décevante; on tombe, on se relève meurtri, mais on marche quand même...

Aujourd'hui, cependant, tout espoir s'évanouit. Je n'aperçois plus que ténèbres. Oh! non, la force ne me manquera pas pour anéantir l'implacable pensée. Cette nuit, pour la première fois depuis bien des années, Diane de Mussidan dormira d'un sommeil profond et sans rêves!

La comtesse était à ce point hors d'elle-même, que le docteur se demandait avec effroi comment contenir cette explosion qu'il n'avait pas prévue.

Ces éclats de voix pouvaient appeler les domestiques, amener le comte en ce moment sous le couvert de B. Mascaret.

Alors qu'arriverait-il? Le complot se découvrait, tout serait perdu.

Voyant bien que Mme de Mussidan allait s'élever dehors, que des paroles vaines ne l'arrêteraient pas, Hortebize osa lui saisir les poignets et presque de force la renversa sur la causeuse.

— Au nom du ciel, madame, lui disait-il de sa voix la plus onctueuse, au nom de votre fille, daignez m'écouter.

Ne vous abandonnez pas ainsi. Serais-je ici, me serais-je résigné à ce rôle d'intermédiaire de misérables qui me font horreur, si je croyais tout perdu? Mon dévouement vous reste; c'est celui d'un homme de cœur et d'expérience. Ne pouvons-nous lutter ensemble, conjurer l'orage?

Le docteur parla longtemps, d'un air pénétré, faisant autant d'efforts maintenant pour assurer la comtesse, qu'il en avait fait le moment d'avant pour lui bien démontrer l'immensité du danger.

Hortebize est médecin. Il sait, lorsqu'il est décidé à une opération indispensable, calmer les élancements de la blessure et la guérir.

Au moins, eut-il la satisfaction de constater promptement que ses peines n'étaient pas perdues.

Aux flots de cette éloquence émoliente, qui tombait comme une douche sur son désespoir, Mme de Mussidan se sentait prise d'engourdissement.

Elle était accablée de cette prostration qui suit les grandes crises, lorsque les nerfs, bandés à se briser, tout à coup se détendent et deviennent lâches.

Après un quart d'heure, grâce à des prodiges d'habileté, le docteur l'avait amenée à regarder la situation en face et à la discuter.

Alors seulement il respira et s'essuya le front. Il savait que qui discute est vaincu.

Accepter la discussion, c'est tout au plus demander à son adversaire un appoint de bonnes raisons pour céder.

— C'est odieux, répétait la comtesse, c'est odieux! — D'accord, madame. Cependant examinons le fait en lui-même. Avez-vous contre M. de Croisenois quelque motif personnel d'exclusion?

— Aucun.

— Il est de bonne maison, aimé et estimé, il est fort bien de sa personne, il a trente-quatre ans à peine, car il était de quinze ans au moins plus jeune que son frère... N'est-ce pas un parti sortable?

— Oui, mais... — Il a fait des folies? Quel jeune homme n'en a pas fait? On le dit criblé de dettes, ruiné. C'est faux; mais en ce cas Mlle Sabine est assez riche pour deux. D'ailleurs, Georges de Croisenois a laissé une fortune considérable, deux millions, je crois; il est impossible que Henri n'obtienne pas, un jour ou l'autre, d'être envoyé en possession de l'héritage de son frère.

Mme de Mussidan était encore trop sous le coup d'une épouvantable émotion pour songer aux objections si fortes qu'elle eût pu présenter au docteur. C'est à peine si, en se faisant une violence inouïe, elle pouvait rassembler ses idées confuses.

— Je dirais oui, reprit-elle que cela ne servirait de rien. M. de Mussidan a décidé que Sabine serait la femme de M. de Breulh-Faverlay. Je ne suis pas la maîtresse.

— Vous pouvez tout sur votre mari, et si vous le voulez bien... La comtesse, à plusieurs reprises, secoua tristement la tête.

— Autrefois, dit-elle, c'est vrai, j'ai régné en souveraine sur le cœur et sur l'esprit d'Octave, j'ai été l'arbitre de ses volontés. Il m'aimait alors, et depuis!

Ne vous ai-je pas dit que j'ai été insensée. J'ai lassé un amour si robuste qu'il semblait devoir être éternel. J'ai rendu tout retour impossible, et maintenant...

Elle s'arrêta comme confondue de ce qu'elle allait dire, et ajouta : — Maintenant, je ne suis plus qu'une étrangère pour M. de Mussidan. Et je ne puis me plaindre, je l'ai voulu... il est, lui, juste et bon.

M. Constans à Toulouse

M. Constans part ce soir pour Toulouse. Il assistera demain soir à une réunion publique qui se tiendra au cirque.

M. Castelbon, maire de Toulouse et concurrent du ministre, y est convoqué en même temps, que M. Constans.

Le ministre de l'intérieur sera de retour vendredi à Paris, à moins qu'il ne se décide à se rendre à Bagnères-de-Bigorre où sa présence est réclamée.

Dans ce cas, il rentrerait dimanche soir.

Une réunion tenue dans la salle de la Redoute, dans le 1^{er} arrondissement, a projeté la candidature de M. Tirard.

Au théâtre de la Gaîté, M. Spuller a rendu compte de son mandat aux électeurs du III^e arrondissement. Il a déclaré qu'il n'avait rien à renier de ce qu'il avait dit ou fait. Il a été applaudi.

Dans une réunion tenue à l'Alcazar, dans le II^e arrondissement, M. Floquet a demandé l'abrogation de toutes les lois sur la presse et la liberté illimitée de réunion et d'association.

M. Alphonse Humbert a définitivement accepté la candidature que lui a offerte le comité du XIV^e arrondissement.

Le député sortant est M. Germain Casse.

Le comité central du XX^e arrondissement a décidé de convoquer les électeurs à deux réunions privées : la première à l'Elysée-Ménilmontant ; M. Gambetta y rendra compte de son mandat. La deuxième à Charonne, le 16 août ; M. Gambetta y formulera son programme de gouvernement.

Dans une réunion tenue avenue de Choisy, M. Siegmund-Lacroix, conseiller municipal du 13^e arrondissement, a annoncé aux électeurs qu'il se voyait dans la nécessité de renoncer à la candidature qu'il avait acceptée dans l'arrondissement. Il a expliqué qu'on lui avait demandé de donner son nom pour lutter à Belleville contre M. Gambetta, et qu'il est trop attaché aux principes pour pouvoir refuser.

M. Spuller assistait hier à une réunion du parti ouvrier, salle Diderot, 3^e arrondissement.

Il a exposé ses votes à la Chambre, et exprimé ses idées sur un certain nombre de questions.

Montpellier, 9 août. — De nombreuses réunions ont eu lieu hier, dans les diverses circonscriptions du département de l'Hérault.

A Montpellier, 1^{re} circonscription, M. Ménard-Dorian, député sortant, a été proclamé candidat par le comité central républicain radical. Ce comité a pour adversaire le comité socialiste.

A Lodève, M. Arrazat, député sortant, a été également proclamé candidat du comité républicain.

A Saint-Pons, le comité républicain a offert la candidature à M. Rozembaud, conseiller général, qui l'a déclinée.

EN ALGÉRIE

Les opérations

Alger, 9 août. — La colonne du général Colonieu est arrivée hier à Mecherda.

L'état sanitaire des troupes est excellent. Bou-Amena est allé à Biguig acheter des grains.

Il se confirme que des dissidences existent entre lui et les contingents et diverses fractions des contingents entr'elles.

Les Harrars ont essayé de faire défection, mais, Bou-Amena a réussi à les retenir.

Les travaux du railway du Kredr sont activement poussés.

Le service de l'intendance

Paris, 9 août. — La France publie une note du ministre de la guerre, protestant contre les imputations des feuilles réactionnaires au sujet du service de l'intendance en Afrique.

Il est complètement faux qu'il y ait disette de médicaments et pénurie de matériel, en linge notamment, dans les hôpitaux affectés à nos troupes.

Informations

Paris, 9 août.

Actes officiels

L'Official de ce jour publie :
La nomination suivante :
M. Nisard est nommé sous-directeur du Nord, à la direction des affaires politiques et des archives, en remplacement de M. Charmes, dont la démission est acceptée.

L'acceptation des démissions de MM. d'Avricourt, secrétaire d'ambassade à Bruxelles et Hervieu, secrétaire à Mexico ; ainsi que la mise en disponibilité de M. de Sercey, secrétaire à Athènes.

Les conseils généraux

M. le ministre de l'intérieur va adresser aux préfets une circulaire concernant la session des conseils généraux.

M. Constans rappelle que la loi de 1871 autorise les conseils généraux à proroger leur session dans certaines limites et que cette faculté laissée par la loi permet aux candidats aux élections législatives de prendre part au scrutin de ballottage.

Les réformes en Algérie

Dès la rentrée des Chambres, le gouvernement préparera un projet de loi sur l'Algérie qui sera déposé à bref délai. Ce projet modifiera la division administrative actuelle de notre colonie, en la partageant en sept départements ; ceux actuels ayant une étendue trop vaste pour être administrés efficacement par les préfets.

La mission scientifique en Norvège
La mission scientifique dont M. Georges Ponchet était le chef va rentrer prochainement de Norvège en France.

L'avis de l'Etat de Coligny, qui avait porté les savants sur les côtes de Lapénie a quitté Vado le 1^{er} août et est attendu du 18 au 20.

Petites nouvelles

On assure qu'un mouvement diplomatique assez important aura lieu aussitôt après les élections.

Lord Lyons est arrivé hier à Paris, venant de Zurich.

Il doit se rendre très prochainement à Londres.

M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, se rendra le dimanche, 28 courant, à Lille, où un banquet lui sera offert par la commission de l'Exposition lilloise.

Etranger

Angleterre

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Londres, 9 août. — Un train express arrivait à grande vitesse à la gare de Blackburn. Les freins n'ont pas fonctionné. Le train a heurté une machine et des voitures stationnées sur la voie, la machine et plusieurs wagons ont été brisés. Il y a cinq morts et vingt blessés.

L'AGITATION IRLANDAISE

Dublin, 9 août. — La Land League a tenu aujourd'hui une réunion qui a été présidée par le Père Cantwell de Thurles.

Au reçu 2,480 livres sterling.

Le président et plusieurs orateurs ont déclaré que la Land League regardait le land-bill comme non-aveu et traitait tous ses efforts pour faire disparaître le landlordisme.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Informations militaires

Saint-Etienne, 9 août. — M. Friant, intendant général, inspecteur, est arrivé hier à Saint-Etienne venant de Paris ; il est descendu à l'hôtel du Nord.

La température

La chaleur continue, atroce, insupportable, beaucoup de personnes en sont malades, et ce qui nous étonne, c'est que jusqu'ici, aucune maladie épidémique ne se soit déclarée.

Heureusement que les cléricaux se disposent à solliciter de l'Eternel un généreux coup d'arrosage.

Arrestation

On a arrêté hier le sieur Jean Magaud, âgé de 65 ans, qui, étant allé chez le sieur Boirayon, épicer et débitant de boissons, rue de la Paix, 10, a profité de ce que ce dernier était descendu à la cave pour chercher la chopine qu'il avait demandée pour faire cinquantaine du tiroir où se trouvait la recette.

Il avait compté sans Mme Boirayon qui le voyait de sa cuisine et l'a surpris flagrant delicto.

Cercle professionnel des Tisseurs

Le Cercle professionnel des Tisseurs a l'honneur de prévenir ses membres à assister, vendredi 12 courant, à sept heures et demie du soir, au siège de la société, à la réception offerte à M. César Bartholon, député de la Loire, pour le remercier de l'envoi de sa bibliothèque.

Le secrétaire, B. BERTHÉAS.

ISÈRE

Découverte d'un cadavre

Grenoble, 9 août. — Ce matin à 7 heures, on a retiré des eaux de l'Isère, hors la porte St-Laurent, le cadavre du sieur Félix Coquand, âgé de 46 ans, qui était tombé accidentellement dans cette rivière, le 2 août dernier.

Déraillement d'un train

Le train de marchandises n°1338 venant de Gap et qui arrive à Grenoble à 2 h. 12 m. de l'après-midi a déraillé hier entre les gares de St-Georges-de-Commiers et de Vizille.

Un train de secours a été immédiatement expédié de la gare de Grenoble, pour réparer la voie qui est déformée sur une longueur de 500 mètres.

Aujourd'hui la circulation n'est pas encore rétablie, le déblaiement continue toujours.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Terrible incendie

Vizille, 9 août. — Un terrible incendie vient de jeter la consternation dans le canton de Vizille.

Dix maisons sur 14 qui composent le hameau des Prats, commune de Saint-Jean-de-Vaulx, ont été la proie des flammes. Tout a été détruit.

Les pertes s'élèvent à 53,000 fr. Quatre propriétaires seulement étaient assurés.

Douze familles sont en ce moment sans asile et se trouvent plongées dans la plus profonde misère.

Une vieille femme de 68 ans, Rose Viollet, a péri dans les flammes.

On pense que le gouvernement viendra en aide à cette cruelle infortune et que des souscriptions seront organisées pour parer aux premières nécessités.

DRÔME

Arrestations

Valence, 9 août. — On a procédé hier soir à l'arrestation des nommés Jean B... et Emile P..., ouvriers plâtriers, pour coups et blessures envers le nommé Jean Bobier, également ouvrier plâtrier.

Le patron de Bobier, ayant parait-il, montré une estime particulière à ce dernier, le nommé Jean B... en aurait ressenti une jalousie telle qu'une querelle est survenue et a dégénéré en rixe sanglante. Le parquet est saisi de l'affaire.

Le malheureux Bobier a été transporté à l'hôpital, mais ses blessures ne sont heureusement pas dangereuses.

Outrage public à la pudeur

La police de notre ville a procédé à l'arrestation de trois filles soumises, les nommées Euphémie Col-lus, Louise Merlan et Baumgartner, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Ces trois filles connues dans le quart de monde, se trouvant dans la rue du Coq se sont montrées à des passants dans un état de nudité assez complet pour provoquer leur comparution devant le tribunal correctionnel, jeudi, 11 août.

Distribution des prix

Romans, 9 août. — La distribution des prix à décerner aux élèves méritants des écoles laïques qui devaient avoir lieu ce matin, est renvoyée au samedi 20 août.

Acte de brutalité

Le nommé M... avait acheté à très bas prix sur notre marché de vendredi dernier, un pauvre mulet, qui, malgré son âge et sa caducité, offrait encore l'espoir à son nouveau propriétaire de le revendre avantageusement.

Fatale déception ! Hier, M... se voyait forcé de conduire cet animal chez l'équarisseur.

Il essaya de le faire, mais la pauvre bête, ne pouvant se tenir, tomba raide, pour ne plus se relever, sous les coups qu'elle recevait à chaque pas.

La loi Grammont est-elle tombée en désuétude, pour laisser ainsi maltraiter des animaux ?

CONCOURS RÉGIONAUX AGRICOLES

DE 1882

Voici pour notre région, la désignation des villes où auront lieu les concours régionaux agricoles de l'année 1883 :

A Aubenas, pour la région comprenant les départements de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Lozère, du Puy-de-Dôme et du Rhône.

A Avignon, pour la région comprenant les départements des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de Drôme, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Loire et de Vaucluse.

A Auxerre, pour la région comprenant les départements de l'Ain, de la Côte-d'Or, du Doubs, Jura, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire, l'Yonne et l'arrondissement de Belfort.

A Draguignan, pour la région comprenant les départements des Alpes-Maritimes, de l'Aude, Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Var.

A Châteauroux, pour la région comprenant les départements de l'Allier, du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et de la Mayenne.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

Réunion électorale des Variétés

Hier soir, les amis du citoyen Bonnet-Duverdier faisaient l'innocent plaisir d'organiser à bas bruit une réunion triviale sur le volet, et d'y couvrir de fleurs le puté de la Guillotière, que le reste de la France envie depuis trois ans.

Le cito. en Bonnet-Duverdier a parlé pendant une heure ou deux, a prouvé qu'il était grand, pur, noble, généreux, que tous les autres députés avaient plus ou moins trahi leur mandat, que tous ses amis de l'extrême gauche — et Dieu sait combien il en a — sont pour l'attester, bref il a demandé à ses amis de déclarer s'il avait bien rempli sa mission.

Une cinquantaine de mains se sont levées, aucune s'est hasardée à rendre la contre-épreuve désagréable pour cet excellent comptable qui représente la Guillotière et le président a déclaré que l'unanimité de quatre ou cinq cents citoyens était acquise à Bonnet-Duverdier. — Et c'est ainsi que s'est terminée cette petite bien innocente comédie électorale.

SAINT-GENIS-LAVAL. — Les délégués électoraux de toutes les communes du canton sont invités à assister à une réunion privée, qui aura lieu le vendredi 12 courant à 7 heures 1/2 du soir dans la salle de la justice, paix, à Saint-Genis-Laval.

ORDRE DU JOUR :

Discussion du mandat, La Commission d'initiative :

Saint-Genis-Laval, Cochet ; Vernaison, Ranton ; Oullins, Fonrobert ; Chaponost, Jean-Pierre ; Rozat ; Pierre-Bénite, Pierre Dombre ; Souvignat ; Journaux ; Irigny, Pierrot ; Sainte-Foy, Debe ; Brignais, Jean-Claude Deryeux ; Vourles, Romain, perruquier ; Charly, Gatte.

5^e CIRCONSCRIPTION DU RHONE. — Les délégués des cantons de la 5^e circonscription de Lyon sont priés d'assister à la réunion générale du comité, qui aura lieu, dimanche 14 août courant, à deux heures précises, à l'aurant Mille à Tassin.

Ordre du jour. — Examen du programme. — Ch. définitif du candidat.

Les délégués qui n'auraient pas encore remis le procès verbal de leur élection sont priés de le faire à la réunion, on votera par appel nominal.

La réunion sera publique.

Loire

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DE SAINT-ETIENNE. — Les collectivistes qui jusqu'ici avaient gardé le silence paraissent vouloir se rallier à la candidature du citoyen Amoureux, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée par le Citoyen de Paris, organe du parti.

Saint-Etienne, 5 août 1882.

« Citoyen Amoureux, nous apprenons qu'un comité vous offre la candidature à Saint-Etienne. Nous nous rallions à cette résolution si vous acceptez intégralement le programme du parti ouvrier-socialiste. »

« Je vous prie donc, au nom du comité électoral du parti ouvrier-socialiste de Saint-Etienne, de nous informer de la résolution que vous prendrez. »

« Comptant sur une prompt réponse, recevez, citoyen, nos saluts révolutionnaires. »

« Pour le comité :

« Le secrétaire, P. COUPAT. »

« P.-S. — Le citoyen Amoureux est prié de répondre par le Citoyen de Paris. »

— Nous ne savons pas si M. Amoureux, qui est Saint-Etienne, répondra par l'intermédiaire qui lui est indiqué, mais nous croyons pouvoir affirmer que le Radical, de Paris, qui doit paraître demain ou après demain, soutiendra énergiquement sa candidature si elle a lieu.

C'est ce soir d'ailleurs qu'a lieu la nouvelle réunion des 20 délégués qui doivent se prononcer définitivement entre lui et les citoyens Roussel, Benoit Malon autres qui lui ont été opposés dans les réunions précédentes et n'ont guère de chances, nous assure-t-on.

Isère

2^e CIRCONSCRIPTION DE GRENOBLE. — Hier a eu lieu théâtre la réunion publique que nous avions annoncée. Le bureau de la précédente réunion a été maintenu. L'un des candidats proposés, samedi dernier, M. Vier-Lapierre est invité à prendre la parole.

M. Bovier-Lapierre prononce un long discours t

— On peut toujours essayer, gagner du temps... — J'essayerai, docteur. Mais Sabine ! qui nous dit que Sabine n'aime pas M. de Breulh ?

— Oh ! madame, une mère a toujours une influence telle...

D'un geste violent, la comtesse saisit la main du docteur, et la serrant à lui faire mal :

— Faut-il donc, dit-elle d'une voix sourde, que je vous montre la profondeur de mes misères ? Je suis une étrangère pour mon mari. Ma fille, c'est autre chose : elle me méprise et elle me hait.

Beaucoup de gens pensent qu'il serait tout simple et très aisé de faire deux parts distinctes de la vie.

On donnerait la première au plaisir, à l'assouvissement de toutes les fantaisies, puis plus tard, quand les tombées de cendre du temps ont amorti le feu des passions, on consacrerait la seconde au repos, aux joies pures de la famille.

Il n'en peut être ainsi.

Selon ce qu'a été la jeunesse, la vieillesse est la récompense ou l'expiation.

Cela n'apparaît pas toujours clairement dans la vie. Il est tant de bonheurs mensongers !

Mais tous ceux que leur mission conduit dans l'intérieur des familles, le magistrat, le médecin, le prêtre, savent que cela est.

La comtesse de Mussidan exhalait, mais le docteur Hortebize n'avait pas le loisir de s'oublier en ces réflexions ; le temps pressait, d'une minute à l'autre, le comte pouvait entrer, un domestique en tout cas allait paraître pour annoncer le dîner.

Il renonça, quant au présent, à toute investigation, ne s'appliquant plus qu'à calmer la comtesse, à lui démontrer qu'elle s'épouvantait de chimères, qu'elle ne pouvait être une étrangère pour son mari, que sa fille ne pouvait la haïr.

Même, il fut si insinuant, si persuasif, il étala si bien les grandes choses qu'on pouvait attendre de son dévouement qu'il fit pénétrer un rayon d'espoir dans l'âme désolée de la pauvre femme.

— Ah ! docteur, lui dit-elle d'une voix émue, c'est au jour du malheur seulement qu'on connaît ses véritables amis.

De même que M. de Mussidan, la comtesse se sentait prise.

Elle se rendait, après une bien plus longue résistance, mais elle se rendait.

Elle promit que dès le lendemain, elle s'occuperait de rompre les engagements pris, et que, dès qu'elle trouverait une ouverture, elle mettrait en avant M. Henri de Croisenois.

Que pouvait-on souhaiter de mieux ?

Le docteur, en échange de ses promesses, jura qu'il saurait bien contenir Tantine, le misérable, et le faire patienter. Il affirma aussi qu'il donnerait de fréquentes nouvelles...

Il y avait bien deux heures qu'Hortebize était près de la comtesse, lorsqu'il put enfin se retirer.

Il était brisé. On ne remporte pas impunément de pareils triomphes. Pour être associé de Mascaret, on n'en est pas moins homme.

Bien qu'il fit très-froid, l'air du dehors, parut délicieux au docteur ; il respirait à pleins poulmons, ainsi qu'il arrive quand on vient d'accomplir une tâche difficile ou qu'on reconnaît s'être heureusement tiré d'un mauvais pas.

Lentement il remonta la rue de Matignon, regagna le faubourg Saint-Honoré, et enfin entra dans le café où il avait déjà attendu son associé, et où il s'étaient donné rendez-vous une fois la bataille gagnée.

L'honorable placeur était déjà arrivé.

Assis dans un coin, devant une chope intacte, enfouï derrière un journal qu'il ne lisait pas, B. Mascaret se mourait d'impatience, tressaillant à chaque bruit de la porte.

Mille appréhensions l'assaillant. Comme Hortebize tardait ! Avant il donc rencontré quelque obstacle imprévu et insurmontable, cet imperceptible grain de sable qui disloque les plus solides combinaisons ?

Dès que le docteur parut :

— Eh bien ! demanda-t-il, non sans un chevrote-mement dans la voix.

— Victoire ! répondit Hortebize.

Et il se laissa tomber sur un tabouret, en ajoutant :

— Ouf !... C'a été dur !

VII

Après avoir pris congé de B. Mascaret, désormais son professeur, c'est à pas mal assuré d'un homme pris de boisson et en se tenant à la rampe, que Paul Violaine descendit le sale escalier de la maison de placement.

Cette fortune subite, inattendue, qui lui arrivait comme une tuile sur la tête, l'avait absolument enivré, étourdi.

En un moment, sans transition, d'une position si horrible qu'en traversant les ponts il regardait la Seine d'un oeil enivré, il arrivait à une situation de douze mille francs par an.

Car c'était bien là la chiffre fantastique, inouï, que le placeur avait fait miroiter devant ses yeux.

Il avait bien dit : Douze mille francs par an, mille francs par mois, et il avait offert d'avancer le premier mois.

C'était à devenir fou, et Paul l'était presque. Ses idées étaient presque à ce point troublées, que hors le fait merveilleux il n'apercevait rien ; qu'il ne cherchait aucunement à se rendre compte des incidents divers.

Non, il trouvait toute naturelle cette succession d'événements bizarres : Ce vieux clerc d'huissier apparaissant à point pour lui prêter 500 francs ; ce

placeur qui connaissait aussi bien que lui sa situation, et qui lui, tout à coup, sans marchander proposait les appointements d'un chef de section du ministère.

Cependant, une fois dans la rue, sous l'empire de sensations déliantes, Paul n'eut pas l'idée de courir à l'hôtel du Pérou pour y porter la grande nouvelle.

Rose devait l'y attendre, il n'y songea pas, justifiant ainsi les pronostics du docteur Hortebize.

Après cette première gorgée de prospérité, il se prit d'un irrésistible désir de mouvement, il ressentait un impérieux besoin de dépenser, d'éprouver son exaltation. Il lui semblait que sa joie se doublait s'il pouvait raconter son bonheur, le dire à la clamer.

Mais où aller par le temps qu'il fait. Et il n'avait pas d'amis à désoler de son succès.

En cherchant bien, pourtant, il se souvint qu'un jour de ses premières misères à Paris, il avait emprunté quelque argent, oh ! bien peu, vingt francs à un jeune homme de son âge, nommé André, qui ne devait guère être plus riche que lui.

Il lui restait plus de la moitié du billet du vieux clerc d'huissier, une quinzaine de louis envire qui frétillaient dans sa poche ; il se sentait des paquets de mille francs sur la planche, n'était-ce pas le cas de s'acquitter, en même temps qu'une occasion superbe d'adhérer une immense supériorité ?

Le malheur est que ce jeune homme demeure fort loin, tout en haut de la rue de La Tour-d'Auvergne.

La distance effrayait un peu Paul, et il hésitait quand une voiture vide vint à passer. Il y monta, jetant l'adresse au cocher, d'un ton d'un homme qui n'est pas habitué à aller à pied.

(A suivre)

applaudi, dans lequel il déclare adopter le programme élaboré par le Cercle démocratique.

Un deuxième candidat proposé, M. Refait, décline toute candidature.

M. le président Portet donne ensuite lecture à l'assemblée d'une lettre de M. Aristide Rey, qui déclare ne vouloir accepter d'autre candidature que celle qui lui aura été offerte par un comité régulièrement constitué.

La candidature Bovier-Lapierre est mise aux voix.

Par acclamation et à une forte majorité, M. Bovier-Lapierre est proclamé candidat dans la 2^e circonscription de Grenoble.

Un comité de 21 membres est ensuite nommé par acclamation pour soutenir cette candidature.

CIRCONSCRIPTION DE SAINT-MARCELLIN. — Hier a eu lieu, à Saint-Marcellin, la réunion du congrès, composé des délégués des communes de la circonscription, pour faire choix d'un candidat à la députation.

61 communes sur 68 étaient représentées, 220 délégués étaient présents.

Une seule candidature a été présentée : celle de M. Saint-Romme, avocat, conseiller général. Cette candidature, mise aux voix, a été adoptée, et, par acclamation, M. Saint-Romme a été proclamé candidat à la députation dans l'arrondissement de Saint-Marcellin.

Drôme

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DE VALENCE. — Le comité central radical de Valence invite, par une affiche posée sur nos murs, les électeurs de la 1^{re} circonscription à assister à une réunion électorale publique qui aura lieu jeudi 11 août, à 8 heures du soir, au théâtre de Valence.

Les délégués des communes de la 1^{re} circonscription sont instamment priés de s'y rendre.

M. Madier-Montjau prendra la parole.

— Nous ne connaissons encore aucun concurrent à MM. Madier-Montjau, Bizarelli, Chevandier et Loubet.

CIRCONSCRIPTION DE NYONS. — Pour la circonscription de Nyons, on annonce que M. Boyer de Bouillanne, avocat à Valence, ex-sous-lieutenant, ex-candidat malheureux aux dernières élections au conseil général, le bouillant défenseur des congrégations religieuses non autorisées, se présente devant les électeurs de la circonscription de Nyons, comme candidat conservateur, à la place de M. le marquis d'Aulan, qui se retire.

Il aura à lutter contre M. Richard, maire républicain de Nyons, dont l'élection paraît assurée.

La veste qu'avait remportée M. Boyer de Bouillanne se changera probablement en capote.

CIRCONSCRIPTION DE ROMANS. Une importante réunion ayant pour but de nommer les délégués de Romans qui doivent se réunir à ceux des autres cantons pour former le Comité central des républicains radicaux de la 2^e circonscription de la Drôme a eu lieu dimanche au théâtre.

Deux listes de délégués étaient en présence, l'une émanant de quelques citoyens, l'autre étant l'expression réelle du corps électoral qui avait librement choisi ses candidats.

Cette dernière a prévalu et la victoire qu'elle a remportée est à jamais assurée. Les coteries et les conflits regrettables qui se sont produits à diverses époques au préjudice de la démocratie.

C'est ce que chacun commence à comprendre en présence des élections du 21 août, élection pour laquelle nous députés sortant se représentent à ses électeurs et se trouve sans compétiteur dans la circonscription.

Alb

BOURG. — Une réunion publique électorale aura lieu, mercredi 10 courant, à 8 heures du soir, dans la salle du théâtre de Bourg.

Ardèche

Voici la liste définitive des candidats républicains pour les trois arrondissements du département de l'Ardèche :

1^{re} CIRCONSCRIPTION DE PRIVAS. — A. Chalamet, député sortant; Jules Roche, conseiller municipal de Paris, conseiller général de la Seine.

2^e CIRCONSCRIPTION. — G. Pradal, député sortant; Félix Bonnard, ancien secrétaire général.

3^e CIRCONSCRIPTION DE LARGENTIÈRE. — Raoul Bravais, candidats de l'union républicaine; C. Vieffra, conseiller général, maire de Largentière.

4^e CIRCONSCRIPTION. — J. Vachalde, député sortant; C. Thibon, de Saint-Marcel-d'Ardèche.

5^e CIRCONSCRIPTION DE Tournon. — C. Seignobos, député sortant; Oscar Saint-Prix, conseiller général, maire de Saint-Péray; Juvenot, conseiller d'arrondissement.

6^e CIRCONSCRIPTION. — M. Boissay-d'Anglas, député sortant.

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

La grande session des conseils généraux s'ouvrira le lundi 22 août, au lendemain du scrutin. On sait que c'est dans cette session que se posent les questions générales et que se discute le budget du département.

Cette session sera, en quelque sorte, comme la continuation de celle du Parlement dans les départements. A aucune époque, en effet, on n'avait constaté la présence d'un aussi grand nombre de membres des Chambres dans les conseils généraux. Ce nombre n'a cessé de s'accroître aux différentes élections partielles qui ont eu lieu depuis le dernier renouvellement, soit que des conseillers généraux aient été élus députés, soit que des députés aient été élus conseillers généraux, en cumulant dans chaque cas les deux mandats.

Actuellement les députés membres des conseils généraux sont au nombre de 296, dont 209 républicains et 87 réactionnaires; les sénateurs membres des conseils généraux sont au nombre de 128, dont 81 républicains et 47 réactionnaires; c'est-à-dire qu'il y a dans les conseils généraux les trois cinquièmes de la Chambre et presque la moitié du Sénat.

Il n'y a sur 90 départements, y compris l'Algérie, que 6 départements où aucun député ni sénateur ne fasse partie du conseil général : ce sont ceux des Bouches-du-Rhône, du Rhône, du Var, et les trois départements algériens.

Il est des départements où presque tous les députés et les sénateurs siègent dans le conseil général : tel est le cas des départements de l'Aisne, de l'Allier, des Hautes et Basses-Alpes, de l'Anjou, de la Charente-Inférieure, du Cher, de la Corrèze, de la Côte-d'Or, des Côtes-du-Nord, de la Drôme, du Nord, de Saône-et-Loire et des Vosges.

À point de vue du classement des partis, les conseils généraux se partagent en 70 ayant une majorité républicaine, et 20 une majorité réactionnaire.

Les 70 départements où la majorité du conseil général appartient encore aux réactionnaires sont les suivants : Calvados, Charente, Corse, Côtes-du-Nord, Dordogne, Eure, Finistère, Gers, Indre, Loire-Inférieure, Lozère, Maine-et-Loire, Morbihan, Orléans, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Tarn, Vendée, Yonne et Belfort. Encore y a-t-il lieu de remarquer que dans plusieurs de ces départements, comme le Calvados, la Charente, la Corse, le Pas-de-Calais, la majorité réactionnaire n'est que d'une ou de deux voix, et qu'il suffirait du déplacement d'une voix pour la transformer en minorité.

La première œuvre des assemblées départementales sera de procéder au renouvellement de leur bureau. Cette opération, qui a partout un caractère exclusivement politique, permet à la majorité et à la minorité de se compter.

Il y a actuellement, en laissant de côté les départements algériens, 64 présidents de conseils généraux républicains et 22 seulement réactionnaires.

Et encore, parmi ces derniers, deux disparaîtront infailliblement, M. Malaussena, président du conseil général des Alpes-Maritimes, et M. le duc d'Aumale, président du conseil général de l'Oise, la majorité de ces deux conseils étant à présent républicaine.

Ajoutons que la gauche possède 28 présidents de conseils généraux sénateurs et 21 députés, tandis que la droite ou les partis réactionnaires ne comptent que 9 présidents sénateurs et 7 députés.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, à la veille du jour où va se faire le renouvellement des bureaux, de rappeler les noms des présidents des conseils généraux de la région, en indiquant leur opinion politique :

Ain : M. Germain, député sortant, républicain.

Allier : M. Cornil, député sortant, républicain.

Basses-Alpes : M. Allemand, député sortant, républicain.

Hautes-Alpes : M. Xavier Blanc, sénateur, républicain.

Alpes-Maritimes : M. Malaussena (Bien que M. Malaussena ne soit pas républicain, la presque unanimité du conseil est républicaine).

Ardèche : M. le comte Rampon, sénateur, républicain.

Côte-d'Or : M. Magnin, ministre des finances, sénateur républicain.

Doubs : M. Oudet, sénateur, républicain.

Drôme : M. Loubet, député sortant, républicain.

Isère : M. Michal-Ladichère, sénateur, républicain.

Loire : M. Raymond, député sortant, républicain.

Haute-Loire : M. de Lafayette, sénateur, républicain.

Puy-de-Dôme : M. Bardoux, député sortant, républicain.

Rhône : M. Causse, républicain.

Haute-Saône : M. Bailly, républicain.

Saône-et-Loire : M. Boyssat, député sortant, républicain.

Sarthe : M. Cordelet, républicain.

Savoie : M. Bel, député sortant, républicain.

Haute-Savoie : M. Chaumontel, sénateur, républicain.

Var : Pastoret, républicain.

Vaucluse : Pin, sénateur, républicain.

On le voit, dans toute notre région, un seul conseil général est présidé par un réactionnaire, c'est celui des Alpes-Maritimes.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il sera remplacé par un républicain, de nouvelles élections ayant fait passer la majorité de droite à gauche.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND, CONSEILLER

Audience du 9 août

Attentats à la pudeur

Jean Raguin est accusé d'attentat à la pudeur sur une enfant.

Reconnu coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, il est condamné à un an de prison.

Ministère public : M. Frémont, substitut du procureur général.

Défenseur : M. Flachet, avocat.

Attentats à la pudeur

ACQUITTEMENT

Le sieur X..., accusé d'attentats à la pudeur sur deux enfants, est déclaré non coupable par le jury. En conséquence il est acquitté et mis aussitôt en liberté.

Ministère public : M. Frémont, substitut du procureur général.

Défenseur : M. de Villeneuve, avocat.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 10 août, 222^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 46, coucher, 7 h. 23. Les jours baissent de 4 minutes.

Ephémérides (1640). Prise d'Arras par le maréchal de Châtillon.

A la cour d'assises, affaire Michel Orgeas, Jean Jeampierre, Antoine Bozard, Romain Maréchal, huit vols qualifiés. Défenseurs, MM. Vermorel, Lambret, Saint-Olive, Flachet.

Plusieurs préfets ont consulté le ministre de l'intérieur sur la question de savoir quelle est la législation qui doit régir le droit d'affichage pendant la durée de la période électorale.

M. Constans a répondu que l'article 68 de la loi du 29 juillet, abrogeant d'une manière formelle les lois et règlements relatifs à l'exercice de la profession d'afficheur, l'affichage se trouve complètement libre et peut être exercé par tout individu sans permission, ni déclaration.

Les nouveaux programmes d'enseignement secondaire ont été appliqués cette année, d'une façon incomplète, dans les lycées et collèges de l'Université.

Pour éviter désormais tout équivoque, des commentaires et des explications accompagneront les nouveaux programmes tels qu'ils ont été adoptés par le conseil supérieur.

Des exemplaires seront remis à tous les professeurs dès la rentrée de l'année scolaire, pour qu'ils puissent suivre les programmes à la lettre.

Il nous paraît intéressant de rappeler, d'après la série des observations remontant à 1854, les périodes estivales les plus remarquables par la rareté des pluies.

Disons d'abord que cette année depuis le 27 juin (42 jours), il n'est tombé à Lyon que 15 mm, 8 d'eau, dont 14,0 le 21 juillet.

Voici une série comprenant, comme la période actuelle, le mois de juillet, et où les quantités de pluie correspondent également à peu près à une seule averse importante :

1857, du 31 juin au 5 août, 37 jours, 29 mm 0 d'eau
1859, du 22 juin au 9 août, 48 " 37 " 1 "
1862, du 1^{er} juillet au 15 août, 46 " 30 " 2 "
1876, du 31 juin au 13 août, 46 " 11 " 1 "

Les périodes suivantes se rapportent aux mois d'août et de septembre :

1854, du 16 août au 9 oct., 55 jours, 9 mm 7 d'eau
1861, du 23 juillet au 9 sept., 48 " 8 " 1 "
1865, du 21 août au 8 oct., 39 " 0 " 0 "
1870, du 1^{er} sept. au 9 oct., 39 " 25 " 7 "
1872, du 24 août au 30 sept., 38 " 8 " 7 "
1874, du 16 août au 30 sept., 47 " 16 " 4 "

Le Salut Public nous dit :

Le républicain du Rhône, qui paraît vouloir soutenir la candidature de l'ancien préfet de police, raconte que l'un des candidats, M. Jules Roche, serait l'obligé de M. Andrieux.

Le républicain du Rhône appelle même M. Andrieux le bienfaiteur de M. Jules Roche et reproche amèrement à

ce dernier l'ingratitude dont il a fait preuve en posant sa candidature contre un homme à qui il aurait des obligations. Ces reproches partent évidemment d'une belle âme !

Le Salut Public est bien distrait quand il nous lit. Où donc a-t-il vu que nous reprochions amèrement à M. Jules Roche de passer sa candidature contre M. Andrieux ? Mais, au contraire, nous en sommes enchantés, et la seule déconvenue que nous craignons, c'est que M. Jules Roche ne persiste pas dans son entreprise.

Mais comme il ne doute de rien, il persistera, espérons-le.

Nous croyons que nos lecteurs liront avec intérêt la lettre suivante adressée récemment à M. Andrieux, alors préfet de police par le général Noyes, ministre de la République des Etats-Unis à Paris. On ne manquera pas de trouver piquant ce contraste curieux entre les appréciations de la presse intransigente et celles du représentant le plus autorisé de la grande République américaine.

LÉGATION Paris, le 15 avril 1881.

DES ETATS-UNIS

Monsieur le préfet,

Au moment où je me dispose à rentrer aux Etats-Unis, la ville de Cincinnati sollicite mon intervention pour obtenir de votre administration des renseignements authentiques et sûrs touchant l'organisation de la police de Paris.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le préfet, si vous pouviez me mettre en mesure de répondre convenablement à cette requête. — Cincinnati est aujourd'hui une ville de 250,000 âmes ; c'est ma demeure, et il me serait particulièrement agréable de contribuer à l'amélioration de la police de cette grande cité, en lui fournissant les moyens de prendre modèle sur celle de Paris qui fait l'admiration de tous les étrangers honnêtes et paisibles.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement cette demande, je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments de haute considération.

L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis,

Signé : EDWARD-M. NOYES.

Hier soir, à cinq heures, ont eu lieu les funérailles civiles du malheureux Baccand, sergent des sapeurs-pompiers, mort à l'Hôtel-Dieu des suites de la rage.

Une foule nombreuse a suivi le convoi jusqu'au cimetière de la Guillotière.

Toutes les Compagnies de pompiers de notre ville avaient envoyé un détachement pour rendre les derniers devoirs à leur collègue.

Suicide au fort Loyasse

Un soldat du 92^e de ligne, appartenant à une compagnie casernée au fort Loyasse, vient de se suicider dans les circonstances suivantes :

Ce malheureux, nommé Joseph Labarussias, de la classe de 1879, né à Ansac (Charente), était depuis quelque temps en proie à une nostalgie profonde, causée par son éloignement de son pays et de sa famille.

Hier, à 1 h. 1/2, profitant d'un moment où il était seul, il gagna le plateau du fort, avec son fusil chargé, et se fit sauter la cervelle en pressant la détente avec lesorteils du pied droit.

La mort fut instantanée.

Le corps du pauvre diable a été transporté à l'hôpital militaire par les soins du capitaine adjudant-major.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro de vêtements trouvés sur la rive droite de la Saône, en face de la gare d'eau de Vaise.

Il résulte des investigations faites à ce sujet qu'ils appartiendraient à M. Antoine Quinson, âgé de 16 ans, garçon boucher, chez M. Thomas, quai Jayr, n° 46.

Quinson qui était sorti pour se baigner, s'est certainement noyé sans que personne lui tienne de sa mort.

Malgré les plus actives recherches, son cadavre n'a pu être encore retrouvé.

Une explosion de cartouches a eu lieu, hier, au fort des Brotteaux. Deux soldats artificiers, appartenant au 18^e régiment d'artillerie, ont été assez grièvement blessés aux bras et aux mains.

Après avoir reçu les premiers soins à l'infirmerie du fort, ces deux militaires, nommés Comminges et Delmas, ont été transportés à l'hôpital militaire.

Une pauvre femme, Antoinette Gontard, tisseuse, demeurant rue Seguin, 8, a tenté de se donner la mort, hier matin, en se jetant dans le Rhône, de la rive gauche du fleuve, en aval du pont du Midi.

La malheureuse, entraînée par le courant très rapide en cet endroit, allait infailliblement périr, lorsqu'un courageux citoyen, M. Louis France, marinier, chemin de la Scaronne, l'aperçut. Se jetant à l'eau, la saisit et la ramena sur la berge fut l'affaire d'un instant.

La victime, qui n'avait pas perdu complètement ses sens, a été reconduite à son domicile.

Elle a donné comme raison de cet acte de désespoir, les mauvais traitements dont elle était l'objet de la part de son mari.

Un ivrogne, Joseph D..., ouvrier verrier, cherchait hier soir à se jeter dans le Rhône du haut du pont de la Guillotière. Il trouvait les verres des marchands de vin trop petits et voulait boire un coup à la grande tasse.

Des passants ont heureusement pu le retenir et l'ont charitablement conduit au poste où il a été gardé pour lui donner le temps nécessaire à se dégriser.

Un joli couple de mendiants, est celui fermé par le nommé Hachery, âgé de 39 ans, et sa maîtresse, la femme Emma Konfer, tous deux sans domicile.

Hachery, pour exciter la commisération des passants, porte son bras en écharpe et simule une blessure factice. Hier, il était en train d'administrer une tripotée exemplaire à son associé, lorsque les agents, accourus aux cris, se mirent en devoir de les arrêter.

Notre homme, oubliant sa maladie imaginaire, leur tomba dessus à bras raccourcis et ne fut emmené à la Permanence qu'après une résistance acharnée.

Les rues de Jussieu, Thomassin et celles avoisinantes, sont chaque soir le rendez-vous de mauvais sujets, souteneurs de filles, etc ; aussi les rixes y sont fréquentes.

Hier encore, à minuit un passant, M. Auguste Maigre, âgé de 21 ans, menuisier, rue Mazenod, a été assailli, rue de Jussieu, par plusieurs individus, dont l'un lui a asséné sur la tête un vigoureux coup de canne plombée.

Une enquête est ouverte.

Hier, à 10 heures du soir, deux coups de feu paraissant provenir de la maison portant le n° 85 de la rue de la République, près le Théâtre-Bellecour, mettaient en émoi les passants.

On parlait déjà de crime et de suicide, mais aucun fait n'est venu appuyer cette version ; il est probable que les détonations doivent être attribuées à la maladresse de quelque personne essayant un revolver.

Une petite fille, âgée d'environ 3 ans, était égarée hier soir sur le quai de Retz, et pleurait à chaudes larmes.

Elle a été recueillie par une personne charitable. Mme Delbeaux, demeurant rue de Pavie, 8, qui après avoir fait sa déclaration au bureau de police, a déclaré qu'elle se chargeait d'en prendre soin, jusqu'au jour où elle serait réclamée par ses parents.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir à 7 heures, dans la chambre à coucher de M. Remond, rue Grillet, 18, au 4^e étage.

Une partie de la literie et de l'ameublement ont été brûlés.

Grâce aux prompts secours des voisins, on n'a tardé pas à se rendre maître du feu.

Les dégâts sont de peu d'importance. Les causes du sinistre sont inconnues.

Avant-hier, un incendie a éclaté à Ternand, entre onze heures et minuit, et a complètement détruit le corps de bâtiments composés d'écurie, grange, cuvier, fenil et fournil, contigus à une maison d'habitation, appartenant à M. Claude Bessenay, propriétaire.

Aussitôt l'alarme donnée, tous les habitants de la commune se sont empressés de porter secours et ont pu préserver la maison d'habitation et faire évacuer le bétail et une partie du mobilier.

Il n'y a pas eu d'accidents de personne à déplorer.

Les pertes évaluées à une somme de 14,700 fr. sont couvertes par une assurance à la Compagnie la Paternelle.

Les causes de l'incendie sont inconnues, mais on semble pouvoir être attribuées qu'à un accident.

Un acte de probité que nous sommes heureux de signaler :

Le préposé de l'octroi, Coulon, a trouvé, le 6 août, une bourse contenant 65 fr. 25, qu'il a immédiatement déposée entre les mains du receveur.

Cette somme d'argent a été restituée le même jour à un camionneur qui l'avait perdue, et le préposé Coulon a refusé la récompense qui lui était offerte.

Fête nationale

QUARTIERS DE SAINT-JEAN ET SAINT-GEORGES. — La commission d'organisation de la fête du 14 juillet, présidée par M. le maire, a réuni, le 9 août, une séance aux souscripteurs ses comptes de recettes et dépenses.

Montant des recettes..... 334.10

Souscription faite dans le sein de la commission.. 25.00

Total..... 359.10

Montant des dépenses..... 21.00

Reste en caisse..... 338.10

La commission a décidé de convertir son reliquat en livret de la caisse d'épargne pour les élèves qui fréquentent les écoles laïques de ces quartiers.

Ces livrets seront répartis comme suit :

2 livrets de 10 fr. à l'école de garçons, rue St-Jean, 46.

2 livrets de 10 fr. à l'école de filles, rue du Beuf, 51.

1 livret de 10 fr. à l'école de garçons, r. St-Georges, 65.

2 livrets de 5 fr. à l'école de filles, quai Fulchiron, 25.

Si vous toussiez, prenez du Sirop Vial de Vaise; c'est le seul qui guérisse complètement les irritations de poitrine; demandez aux personnes qui en ont fait usage. Se méfier des contrefaçons.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 9 août, 4 heures soir.

Température : Le changement qui s'annonçait depuis plusieurs jours s'est accompli sur nos régions, quoiqu'incomplètement, hier dans l'après-midi. A 6 heures et entendant des grondements de tonnerre au S.-E., sur la Dauphiné où le ciel était très sombre et où il a beaucoup plu. Au même moment, des ondes tombaient à l'ouest en arrière des montagnes du Lyonnais. Aujourd'hui, des averses se produisent au sud au-delà de Givors.

Ces pluies locales causent une grande variabilité dans la force et la direction du vent, qui d'un instant à l'autre passe de l'E. ou du S.-E. très faible à l'O. ou au N.-O. fort. Cependant les nuages ont constamment chassé de l'ouest.

Température actuelle : 29 degrés 6.

Temps probable : Beau temps.

DERNIERE HEURE

Marseille, 9 août. — Le docteur Cheillon qui avait accepté la candidature vient de se démettre pour ne pas donner sa démission de conseiller général.

Cette démission était en effet exigée par les sections.

Nancy, 9 août. — M. Jules Ferry est attendu ici demain à midi, il présidera à 3 heures la distribution des prix à l'école municipale et y prononcera une allocution.

Un banquet par souscription aura lieu à 7 heures.

Le lendemain matin, jeudi, le président du conseil recevra les autorités à la préfecture et repartira pour Paris dans l'après-midi.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 8 août.

La cote des Consolidés enregistre 116 de baisse ; mais les fonds français, après un peu d'hésitation, se sont établis au niveau de la clôture précédente.

Le 5 0/0 reste à 118.10 ; le 3 0/0 à 85.75. Les fonds étrangers ont montré de la fermeté ; le 5 0/0 italien est à 90.40 ; le Turc à 17.30.

La Banque Hypothécaire est demandée au comptant ; le rendement exceptionnellement favorable de ce titre désigne en première ligne, parmi tous ceux de son groupe, au choix des capitaux de placement.

Chaque courrier apporte au Crédit Général Français de nombreuses demandes d'obligations de l'emprunt de la Ville de Bordeaux. Le succès désormais certain de cette opération réagit sur les cours du Crédit Général Français et les pousse vers 800.

Les incertitudes auxquelles notre marché est soumis, sont sans influence sur les actions du Crédit de France, qui restent très fermes aux environs de 720 francs.

Si on tient compte des bénéfices que réalise cette société, on reconnaîtra que les cours actuels, quoiqu'ils soient élevés, ne sont pas exagérés. On ne saurait trop engager à acheter, car il y a une plus-value importante à prévoir à bref délai.

La Banque de Prêts à l'Industrie est activement recherchée en hausse à 620 fr. Ce titre serait encore peu
